



HAL
open science

Compte-rendu de l'ouvrage de Bruno Amable et Stefano Palombarini, *L'économie politique n'est pas une science morale.*

Laure Bazzoli, Thierry Kirat

► To cite this version:

Laure Bazzoli, Thierry Kirat. Compte-rendu de l'ouvrage de Bruno Amable et Stefano Palombarini, *L'économie politique n'est pas une science morale.* Economie et institutions, 2006, n° 8 1er semestre, pp.134-140. halshs-00457560

HAL Id: halshs-00457560

<https://shs.hal.science/halshs-00457560>

Submitted on 18 Feb 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Compte-rendu de l'ouvrage de Bruno Amable et Stefano Palombarini, *L'économie politique n'est pas une science morale*, éditions Raisons d'agir, mars 2005 (286 pages).

Laure Bazzoli, LEFI (Université Lumière - Lyon 2)
Thierry Kirat, CNRS-IRISES (Paris Dauphine)

Paru dans *Economie et Institutions*, n° 8, Sept, pp. 134-140

L'ouvrage de Bruno Amable et Stefano Palombarini ne manque pas d'ampleur. La visée des auteurs est de contribuer, à travers une discussion aux confins de la philosophie politique et de la théorie économique, à (re)politiser l'économie. L'enjeu d'une « économie politique néo-réaliste » est situé, et nous suivons totalement les auteurs ici, dans l'étude des interactions entre les dynamiques économiques et politiques, à partir de la nature politique des rapports sociaux et du poids des conflits et de leur régulation dans le changement institutionnel. Dans ce cadre, la thèse centrale des auteurs est qu'il faut redonner au politique la fonction d'arbitrer entre les intérêts hétérogènes tout en refusant, dans le même temps, toute espèce de position normative de l'analyse économique elle-même. Suivant Weber, ils récusent vigoureusement le principe de l'influence des jugements de valeur sur les représentations du réel, influence néfaste qui, selon eux, tendrait à réduire les théories à l'identification des structures institutionnelles optimales, des modes de régulation souhaitables, ou du bien commun. La critique offerte dans l'ouvrage n'est cependant pas conduite tous azimuts : elle s'adresse principalement à l'économie des conventions et, plus marginalement, à ce que les auteurs voient dans l'évolution de la théorie de la régulation, c'est-à-dire une dérive normative. La moitié de l'ouvrage porte sur une critique de l'anthropologie morale de l'économie des conventions. Les clés de la critique résident dans la confusion entre l'éthique et le politique, entre le politique et le normatif et dans la prégnance dans cette philosophie morale de l'idée du consensus dans une communauté d'être moraux... gommant ainsi, par nécessité en quelque sorte, l'idée du conflit. La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée, après la déconstruction de l'économie des conventions, à l'édification de fondements d'une « économie politique néo-réaliste » qui procède d'une relecture des concepts de base de la théorie de la régulation. L'ambition est de progresser vers une théorie du changement institutionnel fondée sur les théories politiques du conflit et de l'Etat, celles de Machiavel en particulier, mais aussi de Freund, Schmitt, Offe et Zolo.

Il n'est pas question de résumer ici cet ouvrage. Nous souhaitons plutôt apporter quelques éléments de réflexion sur certains des points clés de la conception développée par Amable et Palombarini (ci-après A&P), en commençant à mettre à leur crédit la défense – salutaire – de la prise en compte des conflits d'intérêts (différenciation sociale) et de la sélection politique (choix collectifs) dans l'analyse économique des institutions (“glue” de la société).

Celle-ci peut cependant être aisément qualifiée de « franco-française » : la moitié du volume est consacrée à la critique de l'économie des conventions, dont on ne peut manquer de souligner qu'elle n'a pas réellement franchi les frontières de l'Hexagone, du moins dans le monde des économistes. C'est aussi une étude sans référence à l'histoire des idées économiques¹. Tout commence avec l'économie des conventions et la théorie de la régulation.

¹ Ni des idées politiques d'ailleurs : si Amable et Palombarini s'appuient sur un retour actualisé à la philosophie politique des « modernes », il n'est jamais question dans l'ouvrage d'une généalogie de la pensée politique ni des débats actuels.

C'est donc un ouvrage très différent de celui d'Albert O. Hirschman, *L'économie comme science morale et politique* (Gallimard-Le Seuil, 1984), qui porte un titre qui présente des similitudes sémantiques au-delà de la divergence radicale des points de vue.

Sur le fond, un point central mérite que l'on s'y attarde : l'articulation du positif et du normatif. On ne peut qu'être en total accord avec deux idées développées par les auteurs. D'abord que la contribution que l'économie politique peut et doit donner concerne l'analyse positive de la réalité ; dans ce sens, qu'il faut savoir séparer les énoncés positifs des énoncés normatifs, à défaut de quoi le chercheur court le risque de n'observer que ce qu'il considère souhaitable. Ensuite que l'on doit distinguer entre le point de vue du théoricien-observateur et celui de l'acteur, c'est-à-dire ne pas plaquer sur l'acteur le jugement moral qui peut être celui du théoricien. Mais A&P ne vont-ils pas trop loin dans leur remise en cause du normatif en économie ? Nous voudrions soulever quelques débats à partir d'une critique d'un biais des auteurs : ceux-ci semblent considérer que la confusion du positif et du normatif – aux deux niveaux pré-cités – est attribuable à l'analyse pragmatique des institutions, elle-même associée de manière univoque à l'économie des conventions, en référence à son « tournant pragmatique » (p. 83).

Pendant une grande partie de leur ouvrage, A&P paraissent adhérer à une conception de la connaissance scientifique qui a des airs de positivisme voire de scientisme, notamment lorsqu'ils défendent la position selon laquelle il faut nier tout contenu normatif de l'économie politique et lorsqu'ils affirment que la science n'a rien à voir avec les opinions. Cette position épistémologique tranchée est cependant nuancée dans la conclusion lorsque les auteurs se réfèrent à Bouveresse (pp. 269-70) ; ils admettent alors que les jugements de valeur interviennent dans l'activité scientifique, dans le choix du domaine étudié, la sélection des faits, les références mobilisées... Mais cette subjectivité intrinsèque n'empêche pas l'objectivité de la recherche dès lors qu'on reconnaît que les faits possèdent une réalité indépendante de l'observateur. A&P aboutissent par conséquent finalement à une conception très proche de celle que défendaient les philosophes pragmatistes tels que Peirce et Dewey. On a alors affaire à un curieux paradoxe, dans la mesure où les auteurs ont *in fine* une conception qu'ils semblent pourtant rejeter à travers leur critique rapide de Putnam (voir p. 48), un représentant actuel du pragmatisme en philosophie². A cet égard, si l'on se replonge dans la perspective pragmatiste, on y découvre qu'elle défend que la science est une forme de croyance dont la spécificité et l'enjeu résident dans la méthode (Peirce) ; que l'objectivation scientifique repose sur la reconnaissance explicite des jugements de valeurs qui guident la recherche (tant la sélection des faits que la formulation des hypothèses) et sur leur mise à l'épreuve avec celle des jugements de faits (Dewey), tout particulièrement en sciences sociales (Commons), dès lors que l'on refuse la « dissimulation des rapports de domination » ainsi que toute position de surplomb de la science dont on reconnaît les implications pratiques. La position d'A&P est au contraire de mettre le plus à distance possible cette dose de subjectivité et de normativité dans la recherche, tant en amont (valeurs → analyse) qu'en aval (analyse → pratique selon les valeurs)³.

² Une difficulté ici réside dans la pluralité de signification du terme "pragmatisme", tant parce qu'il recouvre des registres différents (idées/pratiques) que des conceptions spécifiques, le pragmatisme philosophique n'ayant jamais été un courant de pensée homogène. A&P évoquent seulement Putnam, et de plus selon une interprétation conventionnaliste, sans s'intéresser à la réflexion qu'il mène sur le réalisme et la méthode aujourd'hui à partir notamment de Peirce et en débat avec Rorty, défenseur d'une herméneutique radicale.

³ Si nous sommes d'accords avec les auteurs sur l'importance de centrer la contribution de l'économie politique sur l'analyse positive et de reconnaître l'autonomie du politique et du conflit social par rapport à la recherche en sciences sociales, il n'en reste pas moins que, dans une perspective pragmatiste, notamment celle qui va de Dewey, Commons à Rorty, la connaissance scientifique est considérée comme une forme d'action qui, en tant

De plus, la position des auteurs nous apparaît établie essentiellement en creux, c'est-à-dire dans une critique de l'économie des conventions. A&P montrent à juste titre que celle-ci, en tendant à nier « les différences entre acteur et analyste de la vie sociale » (p. 88), affirme que le social ne saurait être objectivé, réifié, traité comme une chose et attribue, dès lors, à l'acteur les qualités éthiques implicites valorisées par l'économiste des conventions. C'est en référence à cette confusion de l'économie des conventions que les auteurs rejettent tout normativisme. Mais on peut soutenir qu'affirmer qu'il n'y a pas de théoricien observateur neutre, impartial et indépendant, qu'il a des préconceptions ou des préférences politiques, morales, ou autres, qui interviennent dans l'activité savante, n'implique pas par nécessité de chercher à évaluer les institutions d'un point de vue moral ou éthique et de confondre les deux schèmes cognitifs – celui du théoricien et celui de l'acteur – dont l'articulation fait la spécificité des sciences sociales.

Les choix de regards sur les institutions, ou plus généralement les phénomènes sociaux, ne sont pas neutres idéologiquement, voire ne peuvent l'être. Les différentes théories d'économie politique se distinguent *in fine* selon le positionnement qu'elles adoptent, explicitement ou implicitement, vis-à-vis des intérêts sociaux conflictuels ; Commons ne disait rien d'autre. L'adhésion à la théorie de la régulation repose, même implicitement ou inconsciemment, sur des préférences pour des institutions protectrices des salariés ou des intérêts des travailleurs ; ce n'est pas la même sensibilité qui s'exprime, par exemple, avec le paradigme de *Law and Finance*, qui surpondère les intérêts des actionnaires. Dans cette perspective, bien que la théorie de la régulation et l'économie des conventions peuvent se rejoindre quant à un certain positionnement dans le champ des rapports sociaux (pour faire bref en adoptant le “point de vue du travail”), il n'en reste pas moins que si l'une élabore une économie individualiste et morale, et l'autre une économie holistique et politique, c'est bien que les chercheurs ne partagent pas la même philosophie, et par conséquent n'ont pas la même méthode (épistémologie) et ne voient pas les mêmes choses dans le réel (ontologie). On serait tentés de dire alors que l'avantage fondamental d'une philosophie sociale réaliste est d'écarter tout idéalisme et de se saisir de la complexité des rapports sociaux, en évitant ainsi la confusion des registres de pensée (positif/normatif) et celle, liée, des positions cognitives (sujet/objet).

Au fond, on peut regretter qu'A&P n'aient pas cherché à élargir leur philosophie politique à une philosophie de la connaissance plus construite. Cela leur aurait permis d'élaborer des fondements plus subtils à leur point de vue, ainsi que de dépasser leur assimilation trop rapide du pragmatisme et de l'économie des conventions. Or, ce qui est en jeu est davantage l'interprétation conventionnaliste que l'analyse pragmatique en elle-même, dont on peut soutenir qu'elle s'est avérée, dans d'autres lieux et d'autres temps, être un puissant outil (critique) pour l'analyse réaliste des institutions et du changement institutionnel. On ne peut manquer les apports à une science sociale réaliste, donc politique, des économistes et juristes critiques de la mouvance pragmatique dans l'entre-deux guerres aux Etats-Unis comme Commons, Holmes, Llewellyn, Cardozo⁴. Là où l'interprétation conventionnaliste pêche,

que telle, apporte du changement dans le monde et est sous-tendue par une pluralité d'intérêts cognitifs. Dans ce cadre, le théoricien n'est ni un être désincarné ni un expert au-dessus des acteurs qui dirait ce qu'il faut faire, mais un participant du processus social dont la recherche positive peut aboutir à des propositions sur ce qui *pourrait* être fait, selon des choix de valeurs explicites, étant entendu que l'action à partir des idées est aussi un test de celles-ci. Dit autrement, dans un contexte où le normatif libéral est dominant et a des effets concrets, n'y a-t-il pas des enjeux à défendre à la fois une autre conception du normatif (pragmatiste) et d'autres propositions normatives (par quels moyens les intérêts sacrifiés peuvent-ils acquérir une voix) fondées sur d'autres analyses positives (étude du processus politique de sélection) ?

⁴ Dont on peut souligner la permanence de l'héritage intellectuel jusqu'à aujourd'hui.

c'est en plaquant les jugements de valeur du théoricien sur les agents individuels, plutôt que de penser les cadres sociaux de la formation des jugements de valeur sociaux et leur rencontre avec les institutions existantes. C'est là un élément clé de la théorie juridique et économique américaine à base de pragmatisme. Lorsque le juge Holmes exprimait une opinion dissidente dans l'arrêt *Lochner*⁵, il ne faisait que soutenir que cette décision, donnant force de loi à la théorie sociale de Spencer, reflétait des choix parmi les intérêts et ne correspondait pas aux préférences sociales émergentes d'une société alors en recherche de protection du monde du travail. Par ailleurs, les institutionnalistes américains, inspirés par le pragmatisme, n'ont jamais projeté leur propre préconception sur celles des acteurs réels. Veblen et Commons ont notamment mis en évidence que les intellectuels marxistes se trompaient quant à l'analyse du comportement des salariés et du mouvement syndical parce qu'ils leur attribuaient leur propre idéal de lutte des classes. *A contrario*, Veblen a souligné combien les salariés pouvaient être "contaminés" par les valeurs bourgeoises, et Commons a montré que, dès lors qu'on adopte une démarche pragmatiste qui considère l'idéologie pratique des acteurs réels, les salariés étaient plus *wage conscious* que *class conscious* et que le mouvement syndical était majoritairement animé par une recherche de contrôle des conditions et opportunités d'emploi.

Il est donc un peu regrettable que l'ouvrage d'A&P sacrifie le pragmatisme en l'associant à l'interprétation particulière de l'économie des conventions d'autant que le pragmatisme de naguère n'a pas éludé le conflit social, loin de là. On en vient à un deuxième point de discussion sur le conflit social, le politique, les intérêts sociaux.

C'est là le point le plus central et stimulant de l'ouvrage. On est sensible à la position qui consiste à « faire une économie politique des institutions qui intègre les compromis entre intérêts conflictuels comme fondement des institutions » (p. 29). Le conflit est en effet le grand refoulé de la théorie économique, bien au-delà de l'économie des conventions : on peut soutenir que les conflits d'intérêts se dissolvent dans les analyses de la justice ou de l'équité, de Rawls à Sen. Finalement, tout se passe comme si l'économiste ayant défini une règle de justice ou d'équité, cette règle prévient la conflictualité... C'est alors un grand apport de la théorie de la régulation de ne pas raisonner dans ce type de schéma. C'est aussi un élément commun avec l'analyse institutionnaliste de naguère ou avec l'analyse du profit et de la répartition de François Perroux, toutes deux marquées par les réseaux de force et la dimension politique de l'articulation entre la contribution au Produit et les attributions de la valeur ajoutée et des droits entre les catégories sociales. La conception de la régulation, développée par A&P, comme expression d'un équilibre politique qui lui-même détermine lesquelles des attentes sociales sont satisfaites, encouragées, négligées ou réprimées, fait d'ailleurs particulièrement écho à la théorie de la sélection artificielle des règles de Commons... Cette dernière remarque nous permet aussi de souligner qu'un des enjeux de recherche réside dans l'articulation du politique et du juridique, afin de tenir ensemble les deux facettes de l'Etat ; si Commons a privilégié le droit, celui-ci est par contre un absent des développements d'A&P, sauf encore en creux sous l'angle d'une critique de l'économie des conventions.

Les propositions d'A&P quant à l'étude des institutions et du changement institutionnel proprement dits s'ordonnent autour d'un projet clairement affiché, dont on retiendra trois dimensions. Celui-ci défend comme objectif la compréhension de la dynamique des « grandes institutions », les institutions du monde réel (les systèmes de gouvernement, de production et de mise en oeuvre de règles, la propriété privée, le marché financier, le droit du travail, la négociation collective...). C'est un rappel bienvenu de l'enjeu d'une position (néo)réaliste

⁵ Cet arrêt de 1905 annulait une loi de l'Etat de New York réglementant la durée du travail dans l'activité de la boulangerie pour non-conformité aux valeurs de liberté contractuelle dont les autres juges considéraient qu'elles étaient protégées par la Constitution.

dans le contexte d'une tendance marquante de l'analyse économique à se concentrer sur des règles locales et abstraites. Cette position consiste aussi, selon les auteurs, à considérer que le politique doit être rapporté à des fondements sociaux plutôt qu'à une vision spécifique de la nature humaine, c'est-à-dire une anthropologie. A&P tendent sur ce point à ériger une sorte de dichotomie entre anthropologie de l'homme moral et sociologie de l'intérêt individuel, parce que c'est toujours l'économie des conventions qui est visée et fournit le modèle de ce qu'il ne faut pas faire en matière d'analyse des institutions. Mais si on élargit l'horizon intellectuel, on peut voir qu'une anthropologie sociale (ou une sociologie anthropologique) du comportement humain, telle que les institutionnalistes américains ont voulu la développée, ainsi que Bourdieu nous semble-t-il, articule dans un même mouvement une pluralité des motivations de l'action individuelle, leur construction historique et le rôle spécifique joué par l'intérêt. La question des comportements nous semble donc un point en débat du projet des auteurs, bien que nous partagions avec eux l'analyse bourdieusienne de l'intérêt et "le primat du collectif", c'est-à-dire de la position des acteurs et des institutions. Enfin, le projet d'A&P pose à juste titre la genèse et l'évolution des institutions comme étant le problème central d'une analyse réaliste. Ils soutiennent, s'inscrivant implicitement dans la lignée de l'épistémologie évolutionniste, que l'on ne saurait déduire quoi que ce soit de valable sur le fonctionnement des institutions de l'étude des conditions de leur genèse ; en d'autres termes, ils réfutent la possibilité d'une conception téléologique des institutions. Dès lors, l'analyse des auteurs porte sur les deux questions liées de la régulation du conflit et de la viabilité d'un mode de régulation. Ils soutiennent qu'une organisation sociale est viable lorsque le conflit social qui la structure est régulé ; il peut l'être en s'appuyant sur un bloc social dominant qui, par le biais de la médiation politique, fournit aux groupes sociaux qui le constituent la satisfaction de leurs attentes sociales ; et qu'un mode de régulation viable peut très bien être excluant.

La thèse des auteurs est marquée par l'empreinte du politique, de la *political economy*, dont ils font un développement approfondi, et c'est là leur apport à la théorie de la régulation et une contribution spécifique à la tradition institutionnaliste à laquelle ils ne font pourtant jamais référence, une sorte d'impensé de leur réflexion. Leur thèse est également plus programmatique et de l'ordre de la théorisation que de la mise en œuvre sur des faits réels de la grille de lecture proposée. Ce n'est peut-être pas l'objet de l'ouvrage, mais il peut paraître paradoxal de défendre une position néo-réaliste sans lui donner de substance... réaliste ... rendant parfois aride la lecture des différents modes de changement institutionnel. Mais en tout état de cause, cet ouvrage est important. Il pose avec force la question du statut de la conflictualité et du politique dans l'analyse économique non standard. C'est un enjeu pour lequel des fondations sont posées, et elles ont l'air solides. Reste à historiciser et à élargir aussi bien les "outils mentaux" (Commons) du théoricien que l'étude des institutions et ses implications pragmatiques.